

Séquence sur l'économie sociale et solidaire (ESS) et la place de notre réseau
ANNECY – Samedi 23 Mars 2019
Introduction par Guillemette LENEVEU

Nous sommes heureux d'accueillir 2 personnalités :

- Christophe ITTIER, Haut-Commissaire à l'Economie sociale et solidaire et à l'Innovation sociale auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire
- Et Marie-Martine LIPS, présidente du Conseil national des CRESS

Nous remercions les 4 UDAF qui ont accepté d'intervenir pour présenter leurs actions dans ce champ.

L'UNAF et les UDAF sont un acteur historique de l'économie sociale et solidaire. Non seulement LES unions emploient 7 500 salariés directement au service des familles, mais elles regroupent également 6 500 associations, qui elles-mêmes animent de nombreux services.

Notre réseau fait partie du bataillon principal de l'ESS, c'est-à-dire celui du monde associatif. Les associations rassemblent en effet plus des trois quarts des salariés de l'ESS, et représentent plus des deux tiers de son chiffre d'affaire. Nous sommes reconnus d'utilité publique, et l'une de nos unions est d'ailleurs à ce titre une ESUS.

Associatif, cela veut dire, à la base, que nous sommes composés de militants. Mais nos missions, qui sont codifiées par la loi, font aussi de nous des partenaires privilégiés des pouvoirs publics, à chaque fois qu'il s'agit de servir les familles. Notre proximité avec les territoires nous permet d'être innovants, et surtout, des entrepreneurs de ces innovations, pour les pérenniser et les essaimer. Tout cela fait de nous des opérateurs de l'ESS pragmatiques, imaginatifs, mobilisant au total près d'une cinquantaine de types d'activités différents.

Nous ne concevons pas nos interventions comme de simples délégataires de services d'intérêt général. Dans la protection juridique des majeurs, pour laquelle nous sommes un acteur prépondérant, nous accompagnons plus de 150 000 personnes protégées en France, c'est-à-dire plus d'une personne protégée sur cinq. Nous luttons pour défendre les droits et les intérêts de ces personnes (Raison pour laquelle, par exemple, nous avons formé un recours contre le Conseil d'Etat, avec l'interfédération, contre les textes réglementaires sur l'augmentation de la participation des personnes protégées à leur mesure). Nous luttons pour qu'elles ne soient pas lourdement mises à contribution financièrement, et entravées dans leur vie alors qu'elles sont très souvent en situation de précarité économique et sociale. Nous veillons à l'éthique d'une mission qui est, de par la loi, non lucrative. Nous agissons pour que la Loi défende mieux ces publics vulnérables, et nous innovons pour informer et soutenir les familles qui les accompagnent. Enfin, de nombreuses UDAF mènent des expérimentations pour favoriser la participation et l'expression des personnes protégées.

Les valeurs de l'ESS passent par une gouvernance à la fois légitime et efficace. C'est un souci constant de notre réseau depuis sa création.